Province de Québec Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue, le lundi 15 novembre 2021, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers :

Gaétan Fortier Gilles Gauvreau
Steve Leblanc Rémi Beauchesne
Benoît Couture Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaîne, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, puisque la région est passée en « ZONE VERTE » le 21 juin 2021, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Les règles à suivre sont les suivantes : *En zone jaune ou verte, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil*. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio. En respect des règles en vigueur, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus, employés municipaux et membres du public et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage, celui-ci pouvant être retiré une fois la personne assise.

2021-11-180 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Assermentation de M. Gaétan Fortier, nouveau membre du conseil municipal
- 4. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
- 5. Présentation des comptes
- 6. Fête de Noël 2021
- 7. TECQ 2019-2023 Programmation au 31 octobre 2021
- 8. Covid-19 Locations et utilisation des bâtiments municipaux
- 9. Dépôt Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 10. Adoption du règlement #523-1 : G100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska
- 11. Adoption du Règlement #524 sur la prévention des Incendies

- 12. Adoption du second projet de règlement #528 modifiant le règlement de zonage #453 (concernant la pollution visuelle, les poules et la création de la zone AF-9)
- 13. Adoption du règlement #529 concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (abrogation du règlement #463 de 2014)
- 14. Dépôt Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 15. Demande de la Fabrique Sts-Anges Projet Thermopompes
- 16. Demande de dérogation mineure Khéops International
- 17. Demande de dérogation mineure M. Simon Dubuc
- 18. Projet FIMEAU (Réducteur de pression) Autorisation pour signature du protocole d'entente
- 19. Projet PRIMADA (Aménagement des sentiers pédestres et aires de repos) Autorisation pour signature du protocole d'entente
- 20. Reconnaissance à M. Martin Larrivée et Mme Marylène Morin
- 21. Remerciements à M. Rosaire Dubé
- 22. Correspondance
- 23. Période de questions
- 24. Clôture de séance

Assermentation de M. Gaétan Fortier, nouveau membre du conseil municipal

M. Marcotte prend la parole afin de féliciter M. Gaétan Fortier ayant été élu au poste de conseiller #1 lors des élections municipales du 7 novembre 2021. M. Mathieu Couture, agissant en tant que Président d'élection, assermente M. Fortier comme nouvel élu municipal. M. Fortier prête alors le serment suivant :

« Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Ham-Nord. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

2021-11-181 Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 4 octobre 2021 soit accepté, tel que rédigé.

2021-11-182 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 193,867.26\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

ATTENDU QUE l'OTJ de Ham-Nord et ses généreux bénévoles mettront en place une distribution de cadeaux (livraison à domicile, en respect des mesures sanitaires liées à la COVID-19) pour les enfants de la municipalité âgés de 12 ans et moins ;

ATTENDU QUE cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

ATTENDU la collaboration à l'activité de plusieurs organismes de la municipalité : Club Lions, FADOQ, OTJ et municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

QUE la municipalité se joigne aux organisateurs(trices) en mettant une ressource disponible (Mme Élise Hamel) pour l'aide à la coordination de l'activité et en accordant une aide financière jusqu'à concurrence de 1,000\$ pour cette activité.

2021-11-184 Programmation des travaux #3 - TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #3 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version #3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2021-11-185 <u>COVID-19 – Locations et utilisation des bâtiments</u> <u>municipaux</u>

ATTENDU QUE la situation de la COVID-19 a malheureusement contraint la municipalité à mettre « sur pause », depuis mars 2020, toutes locations et utilisation des bâtiments municipaux à des fins privées;

ATTENDU QUE la situation de la COVID-19 a malheureusement contraint la municipalité à ne permettre, pour les évènements de nature publique ou à des fins communautaires, que la tenue des activités jugées « essentielles » et dont l'approbation municipale pour l'utilisation des infrastructures municipales se faisait selon le principe du « cas par cas »;

ATTENDU QUE la municipalité désire rendre de nouveau disponible ses bâtiments municipaux à des fins de locations « privées » et pour des évènements de nature publique ou à des fins communautaires ;

ATTENDU QUE la situation de la COVID-19 est en constante évolution et qu'il est nécessaire de rester à l'affût et de s'ajuster selon les nouvelles règles en vigueur de la santé publique;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'assurer que les évènements tenus dans ces bâtiments seront faits en respect des mesures sanitaires en vigueur exigées par la santé publique;

ATTENDU QUE la municipalité désire rendre disponible ses locaux tout en demandant aux organisateurs/locataires de s'engager à s'assurer du respect des règles sanitaires en vigueur par la signature d'une entente entre la municipalité et l'organisateur/locataire;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord rende de nouveau disponible ses bâtiments municipaux à des fins de locations « privées » et pour des évènements de nature publique ou à des fins communautaires;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande et exige à tous organisateurs/locataires de s'engager à s'assurer du respect des règles sanitaires en vigueur par la signature d'une entente entre la municipalité et l'organisateur/locataire

QUE l'entente suivante soit utilisée pour TOUTE utilisation des infrastructures municipales (locations « privées » et pour des évènements de nature publique ou à des fins communautaires) :

<u>Utilisation du Centre Communautaire, Centre Sportif ou tout autre bâtiment municipal— Engagement à respecter les mesures sanitaires imposées par le ministère de la Santé Publique</u>

En tant que locataire/utilisateur du Centre Communautaire, du Centre Sportif ou de tout autre bâtiment de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, je m'engage à m'assurer du respect, par les participants(es), des mesures sanitaires qui seront imposées par le gouvernement le jour de l'événement (exemple : port du couvre-visage, respect du nombre maximal de personnes autorisées, distanciation sociale en vigueur, importance de se désinfecter les mains en entrant et en sortant de la bâtisse etc, etc, etc). La situation de la COVID-19 évoluant très rapidement, il est de la responsabilité du locataire/utilisateur de s'informer des mesures sanitaires en vigueur à respecter le jour de la tenue de l'évènement. Il est aussi de la responsabilité du locataire/utilisateur de prendre les informations requises auprès de la SANTÉ PUBLIQUE (819-374-7711, poste #58143 ou le 1-877-644-4545) afin de vous assurer que les mesures sanitaires à respecter correspondent avec la nature de l'activité que vous organisez.

En cas de défaut du locataire/utilisateur de respecter les obligations prévues à l'alinéa précédent, celui-ci s'engage à tenir à couvert et à indemniser la Municipalité, ses représentants, officiers, élus ou employés relativement à ou à l'égard de tout dommage, condamnation, amende ou perte de quelque nature que ce soit découlant de toute réclamation, demande, poursuite, tout recours ou autre procédure qui pourrait être présenté en raison du défaut de respecter les obligations prévues à l'alinéa précédent.

Finalement, la municipalité se réserve le droit d'annuler la location/événement en TOUT TEMPS sans devoir vous verser d'indemnités ou de compensations quelconque. La municipalité rembourserait alors la totalité du montant déjà reçu par le locataire, s'il y a lieu.

Description de l'événement :	
Date de l'événement :	
En foi de quoi, les parties ont signé c	e
Signature du locataire/utilisateur	
Mathieu Couture, Directeur général	

2021-11-186 <u>Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2021-11-187 <u>Adoption du Règlement #523-1 : G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska</u>

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 523 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de remplacer ledit règlement;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 4 octobre 2021, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Dominic Lapointe et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le règlement #523-1 – G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ayant pour objet d'établir les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

QUE le Conseil autorise tout responsable de l'application du présent règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier, tout procureur mandaté par la Municipalité, toute personne qui occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement et toute autre personne désignée par résolution, à entreprendre des poursuites pénales en son nom (le Conseil) pour tout contrevenant au présent règlement et délivrer des constats d'infraction.

2021-11-188 Adoption du Règlement #524 sur la prévention des Incendies

ATTENDU QUE le règlement sur la prévention des incendies vise notamment à venir harmoniser, pour les 5 municipalités membres de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts, la règlementation relative à la prévention des incendies;

ATTENDU QUE le règlement sur la prévention des incendies a pour objectifs de favoriser le développement d'une culture de prévention auprès des citoyens et des compagnies;

ATTENDU QUE le règlement sur la prévention des incendies vise à assurer un développement durable de la région en passant par des moyens tangibles pour protéger les vies humaines et les ressources économiques qui composent notre richesse locale

ATTENDU QUE, lors de la séance du 7 juin 2021, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Rémi Beauchesne et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le règlement #524 sur la prévention des incendies, règlement visant notamment à venir harmoniser, pour les 5 municipalités membres de la Régie

Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts, la règlementation relative à la prévention des incendies.

2021-11-189 <u>Adoption du SECOND PROJET de Règlement #528</u> <u>modifiant le règlement de zonage #453 (concernant la</u> pollution visuelle, les poules et la création de la zone AF-9)

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ADOPTER le second projet de règlement #528 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453, tel que ce projet de règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité. Ce projet de règlement vise notamment à modifier l'Annexe B du Règlement de zonage no 453 par l'ajout de la grille des usages et des normes relatives à la zone AF-9 ainsi que de s'assurer de la concordance de notre règlement de zonage avec les nouvelles dispositions du règlement #523-1 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

2021-11-190 <u>Adoption du règlement #529 concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (abrogation du règlement #463 de 2014)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ADOPTER le règlement #529 concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (abrogation du règlement #463 de 2014) ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

2021-11-191 <u>Dépôt – Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le « Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable » approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 4 novembre 2021.

2021-11-192 <u>Demande de la Fabriques Sts-Anges – Projet Thermopompes</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 3,000\$ à la Fabrique Sts-Anges, contribution financière permettant de couvrir le 1/3 du coût du projet de 9,000\$ afin d'installer 2 thermopompes (sacristie et presbytère).

2021-11-193 <u>Demande de dérogation mineure – Khéops International</u>

ATTENDU la demande de Khéops International Inc. (représenté par Mme Dobrina Papillon) concernant la subdivision de l'immeuble portant le # de lot 6 077 244 situé dans le 8^e rang et ayant pour objet :

- La mise en place d'une rue en « impasse » portant les futurs numéros de lots #6 469 416 et #6 469 422 et celle-ci serait d'une longueur de 366 mètres au lieu de la longueur maximale permise de 230 mètres telle que prescrite par le règlement municipal de lotissement #454;

La propriétaire mentionne que la longueur minimale requise de la rue est de 366 mètres afin de pouvoir rendre accessible 4 terrains pour constructions futures.

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le lundi 15 novembre 2021 à 18h30;

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de Khéops International, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 15 novembre 2021.

2021-11-194 <u>Demande de dérogation mineure – M. Simon Dubuc</u>

ATTENDU la demande de M. Simon Dubuc concernant l'immeuble portant le # de lot 6 077 506 situé dans le 8^e rang et ayant pour objet :

- De régulariser le frontage du terrain sur la future rue à construire puisque celui-ci serait de 42.68 mètres alors que le règlement municipal de zonage no 453 indique que le frontage minimal se devrait d'être au minimum de 50 mètres.

Le propriétaire déclare se devoir de disposer d'une lisière de son terrain actuel afin de permettre la mise en place d'une future rue (celle-ci rendra accessible 4 terrains pour constructions). La présence de cette future rue rendrait toutefois « non-conforme » son terrain au niveau du frontage sur celle-ci (frontage de 42.68 mètres au lieu de 50 mètres).

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le lundi 15 novembre 2021 à 18h30;

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de M. Simon Dubuc, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 15 novembre 2021.

2021-11-195 <u>Projet FIMEAU #2027081 – Autorisation pour signature du protocole d'entente</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet FIMEAU #2027081 (FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU).

DE transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation accompagnée du protocole d'entente signé par M. Marcotte.

2021-11-196 Projet PRIMADA #2021384 – Autorisation pour signature du protocole d'entente

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet PRIMADA #2021384 (PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS).

DE transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation accompagnée du protocole d'entente signé par M. Marcotte.

2021-11-197 <u>Reconnaissance à M. Martin Larrivée et Mme Marylène Morin</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité fasse parvenir une lettre de reconnaissance à M. Martin Larrivée et Mme Marylène Morin afin de souligner l'ordination de Martin en tant que diacre permanent, cheminement et accomplissement qui n'aurait pu être réalisé sans l'appui et le support de sa conjointe Marylène.

2021-11-198 Remerciements à M. Rosaire Dubé

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité fasse parvenir une lettre de remerciements à M. Rosaire Dubé afin de souligner l'autorisation de passage accordée au club de motoneiges, cette autorisation permettant ainsi le passage des motoneiges sur sa propriété puisque ce sentier joue un rôle extrêmement important tant au niveau économique que sur le plan de la vitalité de notre municipalité.

Correspondance

Aucune correspondance n'a été déposée à cette assemblée.

Période de questions :

Questions du public présent à la séance :

Une personne présente à l'assemblée demande de connaître les résultats de l'élection tenue le 7 novembre 2021 pour le poste de conseiller #1. Les résultats suivants lui sont donc transmis :

Nombre de personnes ayant votés : 378 sur une possibilité de 716 (52.8%)

Répartition des votes :

M. Gaétan Fortier: 200 votes Mme Judith Allard: 122 votes M. Jacques Turcotte: 53 votes Votes annulés: 3 votes

Questions écrites reçues de la part des résidents :

Puisque la municipalité est présentement située en « zone verte », le public est de nouveau admis aux séances du conseil. Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à, par la poste, en déposant leur demande écrite dans la chute à courrier ou encore en se présentant au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part des résidents pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h30.	
François Marcotte, maire	Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.